

EMBARGO JUSQU'AU MARDI 19 NOVEMBRE INCLUS

UN SONDAGE OPINIONWAY POUR ACTION EDUCATION RÉVÈLE QUE LES ENFANTS DEMANDENT DE PARTICIPER DAVANTAGE À LA VIE DE LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE



À l'occasion des 35 ans des droits de l'enfant (anniversaire de l'adoption de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) aux Nations Unies), l'association Action Education révèle un sondage réalisé avec OpinionWay en juillet 2024 auprès de 506 enfants âgés de 6 à 18 ans vivant en France.

Ces derniers estiment que leur opinion, et plus largement leur droit à la participation, n'est pas suffisamment pris en compte dans le cadre scolaire :

- **Près de 40%** souhaitent davantage participer aux prises de décision concernant la vie scolaire.
- **30%** demandent à renforcer la sécurité dans leurs établissements scolaires.

Le droit des enfants de participer à toutes les questions qui les concernent, de donner leurs opinions, d'être écouté.e.s et entendu.e.s, pourtant inscrit dans la CIDE, traité juridiquement contraignant que la France a ratifié en 1990, est loin d'être suffisamment mis en œuvre et appliqué dans le système éducatif français.



LES CHIFFRES CLÉS DU SONDAGE :

- **82%** déclarent vouloir participer à la vie scolaire.
- **26%** pensent que les adultes de leur établissement ne prennent pas assez en compte leur avis.
- **30%** souhaitent renforcer la sécurité dans leurs établissements scolaires.
- **86%** déclarent aimer aller à l'école élémentaire, au collège et au lycée.
- **95%** ont une bonne relation avec leur maître, maîtresse, professeur.e.s.

LES ENFANTS DEMANDENT À PARTICIPER À LA VIE SCOLAIRE

Que ce soit à l'école élémentaire, au collège ou encore au lycée, **82% des enfants âgés de 6 à 18 ans veulent prendre part à la vie de leur établissement scolaire**. Ce chiffre montre que l'environnement scolaire français ne favorise pas la prise en compte de la parole de l'enfant, y compris sur des sujets extrêmement simples :

- **60%** des enfants veulent participer aux choix des sorties.
- **59%** au choix des menus de la cantine.
- **77%** attendent davantage de leur établissement scolaire d'activités culturelles, **74%** d'activités sportives et **67%** d'activités artistiques.

Ces chiffres révèlent que l'enfant n'est pas sollicité.e sur les sujets qui le concernent directement, que sa parole n'est pas prise en compte. Selon ce même sondage, **26% des enfants pensent que les adultes de leur établissement ne prennent pas suffisamment en compte leur avis**. À la question "si plus tard tu devenais enseignant.e, que changerais-tu à l'école/au collège/au lycée ?", **13% des enfants interrogé.e.s estiment qu'ils et elles changeraient l'attitude envers les élèves**. Pour améliorer la vie quotidienne au sein des établissements scolaires, les enfants âgés de 6 à 18 ans émettent différentes suggestions : **augmenter (37%) et diversifier (40%) les activités proposées, augmenter la participation des élèves dans la prise de décision de la vie à l'école (39%)** ou encore **améliorer la qualité des repas scolaires délivrés au sein des établissements (37%)**.



Les conclusions de ce sondage rejoignent plusieurs études qui montrent que **les enfants souhaitent participer à toutes les questions qui les concernent, y compris à l'élaboration et au suivi et des politiques publiques**. Ainsi le rapport « Les enfants et les jeunes veulent être écouté.e.s » publiée fin 2021 par la Dynamique pour les Droits des Enfants, dont Action Education est membre, montre que près de **73 % des enfants et jeunes consulté.e-s estiment qu'ils et elles ne sont pas assez ou mal associé.e-s aux décisions politiques qui les concernent**.

« Prendre en compte l'opinion de l'enfant, ce n'est pas une faveur ou un cadeau que nous faisons aux enfants. Il s'agit d'un droit fondamental de l'enfant, que l'Etat s'est engagé à mettre en œuvre. Pour Action Education, tout enfant doit pouvoir s'exprimer, être informé de ses droits, être entendu sur toutes les décisions qui le concernent. L'école est par excellence le lieu où cette participation de l'enfant doit être explorée, pratiquée, guidée, accompagnée pour être acquise et s'exercer dans de bonnes conditions, en toute sécurité. C'est pourquoi, la participation de l'enfant est au cœur de tous les projets que nous développons, elle contribue à responsabiliser l'enfant, à renforcer son sentiment d'appartenance et son engagement, autant d'éléments qui ont un impact direct sur son parcours et de manière plus globale sur la société, la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Les enfants ne sont pas juste des bénéficiaires ou des récipiendaires, ce sont des acteurs à part entière, capables de faire face aux difficultés, de poser des diagnostics et de trouver des solutions, à côté desquelles nous pourrions aisément passer en tant qu'adultes. »

Vanessa MARTIN, Responsable prises de paroles publiques & plaidoyer

LE DROIT À LA PARTICIPATION PEU MIS EN ŒUVRE À L'ÉCOLE

La participation de l'enfant à toutes les questions qui le concernent est un **principe directeur** et un **droit fondamental** inscrit dans la **Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant* (CIDE)** qui célèbre cette année ses 35 ans. Action Education rappelle que **la participation des enfants à toutes les questions qui les concernent est déterminante, nécessaire et indispensable pour la réalisation de tous ses autres droits** et que tous les Etats ayant ratifié la CIDE, dont la France en 1990, s'engagent à garantir à l'enfant le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant **et que ses opinions soient dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité**. Cependant, il est important de constater que la France, qui s'est engagée en ratifiant la CIDE à tout mettre en œuvre pour appliquer les droits de l'enfant, est en retard sur cet engagement, notamment quant au droit à la participation des enfants à toutes les questions qui les concernent, comme le démontre le sondage.

**La CIDE est le premier traité international juridiquement contraignant à faire des enfants des sujets à part entière, porteur de droits économiques, culturels, sociaux, politiques...*



COMMENT ACTION EDUCATION AGIT POUR GARANTIR LA PARTICIPATION DE L'ENFANT

Depuis plus de 40 ans, Action Education se mobilise pour garantir à tous les enfants, filles et garçons, un accès à une éducation de qualité ainsi qu'à l'ensemble des services essentiels (santé, alimentation, protection) sans lesquels tout apprentissage est impossible. Dans le cadre de ses programmes, Action Education adopte une vision holistique de l'enfant, qui prend en compte ses besoins spécifiques (santé, nutrition...) et lui garantit l'accès à l'ensemble de ses droits, notamment à l'éducation. **Une place extrêmement importante est également accordée à la participation des enfants à toutes les questions qui les concernent**, conformément au principe directeur énoncé dans la CIDE. Action Education développe dans l'ensemble de ses projets des mécanismes qui permettent aux enfants accompagnés de prendre la parole et de faire valoir leurs idées et opinions dans des espaces sécurisés. Action Education développe par exemple au sein des écoles des clubs d'enfants ou des gouvernements scolaires, des outils intersectoriels et interdisciplinaires au sein desquels les enfants élisent un ou plusieurs responsables en charge de résoudre, avec les acteurs éducatifs, les problèmes importants vécus au quotidien. **Au-delà des actions terrain, Action Education se mobilise aux côtés d'autres organisations et via des actions de plaidoyer pour une meilleure participation des enfants à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques en France et dans le cadre de sa coopération internationale.** Nous demandons, par exemple, aux côtés d'UNICEF France et de Démocratie Ouverte, l'abaissement de l'âge de vote à 16 ans.

**Résultat complet du sondage sur demande auprès du service presse d'Action Education
Interview d'Action Education pour commenter les résultats du sondage
Pièce jointe : infographie de l'enquête presse Action Education / OpinionWay**

CONTACT PRESSE :

Margot BIGNON - 06.33.91.85.63 / margot.bignon@mle-pitch.com

À propos d'Action Education

À travers plus de 85 projets, l'ONG mène des actions de développement et accompagne de nombreux acteurs locaux dans 16 pays en Afrique, en Asie et en Europe pour favoriser l'éducation tout au long de la vie. Elle cible particulièrement les populations vulnérables et marginalisées, notamment les enfants, les filles et les femmes. Grâce au soutien de ses 50 652 donateurs, elle a accompagné en 2023 plus d'1,4 million de personnes, en France et dans le monde. Elle a également de nombreux partenaires institutionnels, privés, opérationnels...

Plus d'informations sur www.action-education.org